

## LE MOT DU PRÉSIDENT

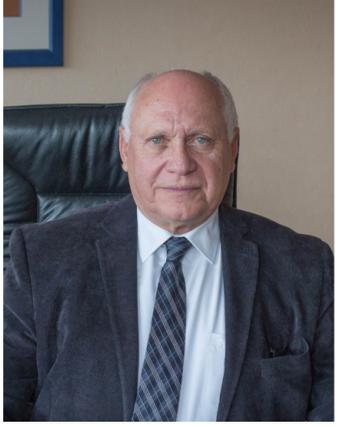
En 2015, le périmètre de la concession de gaz du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, a évolué. 4 communes situées sur le territoire de la métropole de Dijon (Bretenière, Fenay, Ouges et Perrigny-lès-Dijon) nous ont quitté. En parallèle, une nouvelle desserte a vu le jour selon une délégation de service public à Champdôtre.

Globalement, les éléments produits permettent d'évaluer l'activité technique du concessionnaire. Cependant, il existe encore des incohérences d'inventaire technique (branchements individuels d'immeubles manquants par exemple) et des inexactitudes au niveau comptable et financier. De ce fait, le Comité syndical du SICECO et moi-même avons été dans l'obligation de ne pas valider le compte rendu annuel d'activité au titre de l'année 2015.

Concernant le service de distribution de gaz naturel, nous pouvons dire qu'il est effectué dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Les modalités de mise en œuvre sont globalement conformes au contrat de concession et le service est de qualité. Ce sont des points positifs que je tiens à souligner. Cependant les volumes de gaz distribués cette année sont toujours orientés à la baisse (désaffection pour le gaz, rigueur moindre des hivers, économie d'énergie). Mais surtout, nous constatons, sur notre

territoire, un recul dans l'utilisation de cette énergie. L'augmentation de la part d'ouvrages inactifs en est le principal témoin.

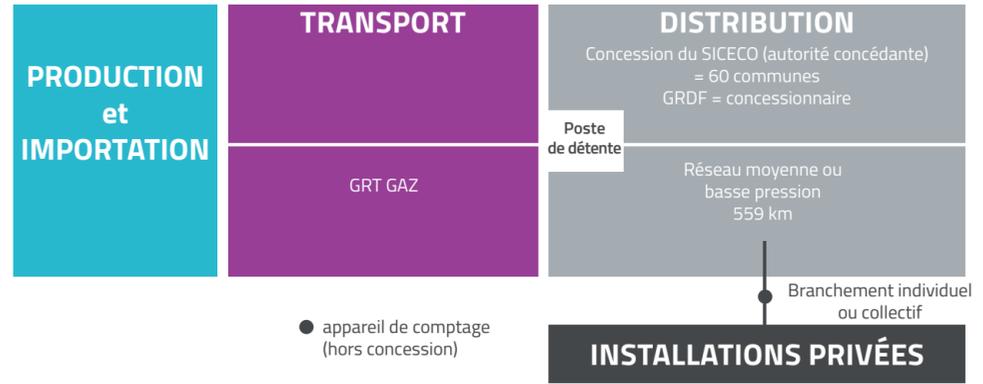
Les indicateurs de continuité sont stables, le nombre de réclamations évolue peu et leur traitement est satisfaisant. Si le développement du réseau est faible, l'action du concessionnaire reste satisfaisante dans ce domaine. Je déplore malgré tout l'absence récurrente de concertation avec le SICECO lors des premières études de rentabilité pour les nouvelles extensions. Dans certains cas, nous pourrions aider à financer la part nécessaire pour atteindre les seuils de rentabilité. Le déploiement des compteurs communicants a commencé. Et soyez-en sûrs, je m'attacherai tout particulièrement à surveiller de près leur inventaire technique et comptable car ils seront rachetés en fin de concession. Les modalités retenues d'ores et déjà par le concessionnaire présentent des différences de représentativité selon les équipements. Je le conteste et ces données feront partie des points de vigilance pour le prochain contrôle de concession.



Jacques Jacquenet

## POUR COMPRENDRE

### Systeme gazier français



### Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution de gaz naturel. Sur le territoire de la Côte-d'Or, 60 communes ont confié l'organisation du service public de la distribution de gaz naturel au SICECO. Ce dernier est aussi appelé autorité concédante car l'exploitation du réseau gazier est déléguée à un concessionnaire, GRDF, à travers un cahier des charges de concession. Ce

présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur son concessionnaire GRDF.

### Les cahiers des charges de concession

Chaque commune dispose de son propre contrat de concession dont 57 selon un cahier des charges « modèle 94 » (avant la réforme des marchés de l'énergie). La plupart de ceux-ci ont d'ailleurs été renouvelés en 1997 pour 30 ans. Les communes d'Arceau

et d'Izeure ont signé selon une délégation de service public (DSP), respectivement en 2006 et 2007, pour la même durée. Champdôtre a elle aussi signé le contrat selon une DSP et son réseau est actif depuis cette année.

Pour les usagers, les conditions techniques et financières sont cependant strictement identiques sur les 60 communes.

Rendez-vous sur le site internet du SICECO en flashant ce code avec votre smartphone ou votre tablette



### POINT +

- Pas de matériau à risque répertorié
- Satisfaction des usagers

### POINT -

- Beaucoup d'éléments non transmis
- Concertation avec le SICECO pour les dossiers d'extensions quasi inexistante

### L'ESSENTIEL

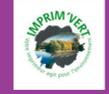
60 COMMUNES desservies en gaz et ayant délégué la compétence

13 836 usagers

1 concessionnaire GRDF et 1 contrat par commune dont 3 DSP

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour vous aider à mieux comprendre cette synthèse, retrouvez toutes les définitions sur le site internet du SICECO (rubrique documentation / lexique) ou en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.



SICECO - TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR  
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX  
Tél. : 03 80 50 99 20 - contact@siceco.fr  
www.siceco.fr



@SICECO21  
Suivez-nous sur Twitter !  
<https://twitter.com/SICECO21>

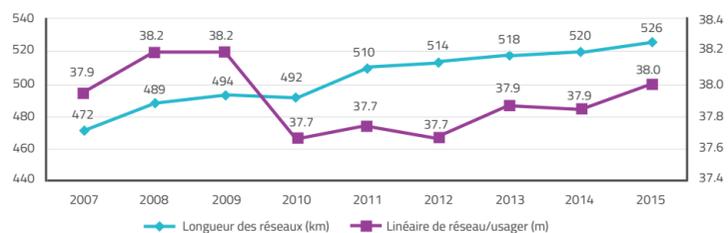
Crédits photographiques : couverture ©Staffetta-Fotolia.com  
Directeur de la publication : Jacques Jacquenet  
Rédaction et mise en page : service communication  
Dépôt légal : 2018 - ISSN : 2264 - 8402  
Tirage : 350 exemplaires - Impression : Sprint sur papier PEFC

Le service public des énergies en Côte-d'Or



## LE PATRIMOINE

### LONGUEUR ET NATURE DES RÉSEAUX



Les canalisations de distribution sont principalement constituées en polyéthylène (82 %) et en acier (17 %) avec quelques longueurs en fonte ductile résiduelles (1 %), qui sont toujours exploitées principalement en moyenne pression B et C (98 %) et très peu en basse pression (2 %).

Une part des canalisations en acier n'a pas de protection cathodique active contre la corrosion : 2 084 m à fin 2015 soit 2,3 % des linéaires en acier dont presque la moitié (47 %) est localisée sur Couchey.

Le réseau de distribution ne présente aucun matériau justifiant un renouvellement systématique, le réseau basse pression est réparti en îlots BP sur 6 communes.

Les communes de la concession sont alimentées par 23 postes de détente.

24,4 ans

Âge moyen du réseau  
Les réseaux les plus anciens se situent à Longchamp, Monthélie, Pommard et Volnay

### EXTENSIONS ET CALCULS DE RENTABILITÉ

Les principaux chantiers d'extension de 2015 concernent 1 367 m à Marsannay-le-Bois et 681 m à Noiron-sous-Gevrey pour alimenter des lotissements. 1 171 m ont ainsi été créés à Champdôtre et 486 m à Arceau dans le cadre de délégations de service public.

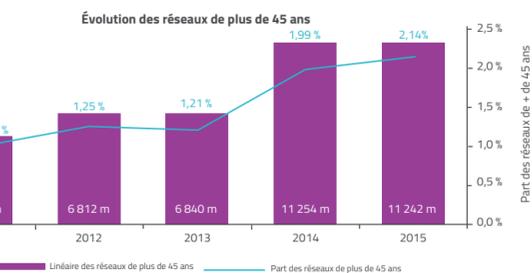
32

Extensions dites «non abouties» dont 26 «non rentables» selon les calculs de GRDF (avec une participation des demandeurs)

9 de ces dossiers ont été contrôlés en détails. Globalement, les paramètres des calculs (forme, durée, consommation unitaire, charges) sont corrects.

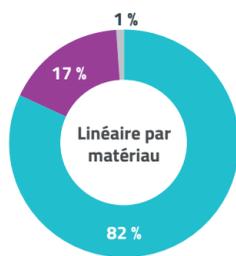
Cependant, le SICECO constate une différence de valorisation entre les travaux sans tranchée remise surévalués et ceux avec tranchée remise sous-évalués.

Les pratiques de GRDF respectent le cadre réglementaire et ne sont globalement pas défavorables au développement du réseau.



526 km

Longueur du réseau de gaz géré par le SICECO (augmentation de 5,7 km (1,2 %) par rapport à 2014)



Polyéthylène 430 083 m  
Acier 89 700 m  
Fonte ductile 6 125 m

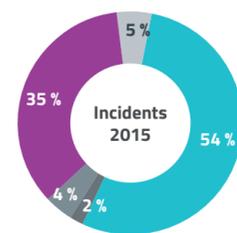
### CHAMPÔTRE MET LE GAZ

En 2014, le SICECO et la commune de Champdôtre signaient avec GRDF un contrat de concession de gaz naturel. Au total, 1 700 m de canalisation ont été posés, dont 500 m sur la commune de Villers-les-Pots.

Elles permettent d'alimenter 2 usagers industriels : les entreprises VALSE et FLEUR à Champdôtre, grâce à 2 postes de livraison d'une capacité de 160 m<sup>3</sup>/h pour le second. La consommation totale annuelle de ces 2 clients est estimée à 13 GWh soit l'équivalent d'environ 500 foyers.

## LA SÉCURITÉ, LES USAGERS, LES CONSOMMATIONS

### LES INCIDENTS



Sur autres ouvrages  
Sur réseaux et postes  
Sur branchements  
Sur conduites d'immeubles  
Sur d'autres éléments

318

Nombre d'incidents

40 % des incidents sur les ouvrages concédés ont pour origine l'usure. Cela traduit un besoin de renouvellement des ouvrages les plus anciens afin de réduire ces dysfonctionnements.

### LA SURVEILLANCE

Certaines communes restent peu surveillées depuis 2012 : Arceau, Marliens, Tart-le-Haut, Trugny.

Pour certains ouvrages (robinets de réseau, ouvrages collectifs d'immeubles, protections cathodiques, postes de détente), le concessionnaire ne fournit pas assez d'informations sur les vérifications qu'il réalise.

Moins de 3 % des usagers ont subi une interruption de livraison durant l'année 2015.

88 %

du linéaire a été inspecté sur 55 communes de la concession  
7 fuites détectées

### LES CONSOMMATIONS

13 836

Usagers consommateurs de gaz naturel sur le périmètre concédé (+ 1,2 % par rapport à 2014)  
15 fournisseurs comptabilisés

### LA FACTURATION

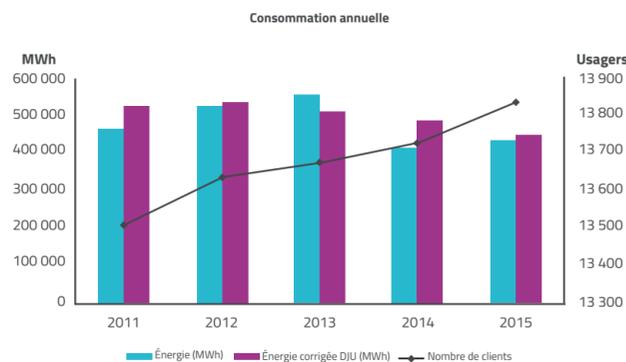
Il s'agit d'un point noir dans la relation avec GRDF. Le contrôle de la facturation de la livraison des volumes de gaz sur 4 factures n'a pu être que partiel du fait d'une fourniture d'informations incomplète par GRDF.

En ce qui concerne les prestations au catalogue (réalisées à titre exclusif par le concessionnaire selon un catalogue de prix validé nationalement par la CRE), les données en masse fournies par GRDF sont peu exploitables. L'analyse de ratios divers conduit à des incohérences et sur l'échantillon de 10 affaires présentant des écarts, aucune justification n'a pu être fournie.

En revanche aucune anomalie n'a été relevée concernant les prestations de raccordement pour 2015, même si le niveau plus élevé des coûts associés aux affaires « en densification » n'a pas été justifié par le concessionnaire qui refuse l'accès au détail des états de dépenses correspondants.

### LES RÉCLAMATIONS

Le SICECO a examiné en détails 6 réclamations. Il a vérifié les délais de réponse et la précision des échanges. La gestion des réclamations est satisfaisante.



32

Réclamations recensées en 2015

## LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

### LES RECETTES

4,7 millions d'€

Recettes d'acheminement pour 44 1 000 MWh d'énergie acheminée sur 13 836 points de livraison

Le tarif péréqué moyen a augmenté de 21 % depuis 2007, le coût moyen de 41 %.

### LES CHARGES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

Les nouvelles modalités de présentation des données par le concessionnaire ne permettent pas au SICECO de contrôler de manière satisfaisante les comptes d'exploitation, qu'il conviendrait d'appeler des comptes de régulation. Il s'agit d'une approche dite « économique » plus proche de la réalité économique de chaque concession selon GRDF.

### AMORTISSEMENT

L'amortissement de dépréciation a pu être identifié au sein de l'inventaire économique (après complément de GRDF) mais dans une version dégradée. Aussi, quelle que soit la concession considérée (« historique » ou DSP), aucune vérification précise ne peut être réalisée sur les amortissements à « incidence fiscale » (industriel ou de caducité) qui sont présentés partiellement et de façon agrégée.

36 883 k€

Valeur initiale de la concession amortie à 14 832 k€

### VALEUR DE REMPLACEMENT ET PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT

Le SICECO ne peut pas procéder aux analyses et vérifications liées à ce domaine car GRDF ne fournit plus de valeur de remplacement par famille d'ouvrage. Le SICECO ne peut donc pas valider cette section du contrôle.

### ORIGINES DE FINANCEMENT : REMISES GRATUITES ET DROIT DU CONCÉDANT

Si la mise à disposition des origines de financement bien par bien constitue un progrès certain pour les autorités concédantes, il est regrettable que les travaux menés par le concessionnaire n'aient pas abouti à une vision complète des origines de financement (notamment la lecture distincte des remises gratuites valorisées par GRDF) et qu'ils se sont accompagnés de la disparition d'informations clefs dans la vérification des « droits du concédant » (dates de mises en service, date de début d'amortissement...).

### INFO +

Nouvelles présentations des données par GRDF qui ont été complètement bouleversées avec des règles d'affectation de tous les éléments financiers et comptables théoriquement plus précis et fidèles à la réalité économique de chaque concession.

Si certains principes de la nouvelle méthode apportent effectivement des précisions, la plupart des mécanismes conduisant aux valeurs présentées dans les comptes rendus annuels d'activité ne sont pas explicites, ni les données sources (d'ordre comptable) sur lesquelles ils s'appliquent.

Par ailleurs, pour les 3 concessions de DSP qui ne relèvent pas des mêmes règles, les rapports ne sont pas conformes.